



Fédération des syndicats  
SUD Education

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Toulouse le 17 avril 2019,

L'administration ment et met la pression sur les directrices et directeurs  
en leur faisant peur.

Hier, la DASEN de la Haute-Garonne a osé envoyer un courrier à toutes les directrices et directeurs d'école afin de les mettre en garde quant à des distributions de tracts appelant à « résister » ou à « s'opposer » à la loi « pour une école de la confiance ».

Dans ce courrier, Mme Laporte rappelle les obligations de fonctionnaire d'État, notamment l'obligation de neutralité en invoquant l'article 25 de la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983. Elle recommande la plus grande retenue afin que les collègues directrice ou directeur ne soient pas mis-es en cause. Elle affirme que ce type de tracts ne peut « en aucun cas » figurer dans le cahier de liaison de famille.

Or les personnels et les parents ont des droits :

- article 6 de la loi invoquée : « la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires. » Rien ne nous empêche de faire des distributions de tracts devant les écoles par exemple, surtout si ce tract a un logo syndical.

- l'article D111-9 du code de l'éducation est formel. Concernant les documents distribués aux élèves par les parents : « Ces documents ne font pas l'objet d'un contrôle a priori et doivent être clairement identifiés comme émanant des associations de parents d'élèves. Leur contenu, qui doit cependant respecter le principe de laïcité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale, relève de la seule responsabilité des associations. » On ne peut donc pas faire de prosélytisme, en revanche on peut critiquer une réforme.

Pour finir, de quelle neutralité parle-t-on ? Les députées LREM font leur propagande à l'école, ils y envoient des courriers en invitant les enseignant-es ainsi que les parents à venir assister à des réunions politiques. L'école est assaillie de propositions commerciales en permanence et que fait la DASEN ?

Madame la DASEN ment, elle va à l'encontre de la loi et tente d'empêcher l'école de se mobiliser contre la loi Blanquer. Qui désinforme et met la pression ? Ce ne sont pas les syndicats. En réalité c'est bien parce que l'administration sent que la mobilisation peut grandir qu'elle tente de nous faire peur. En réalité, c'est elle qui a peur des personnels et des parents.

Sud education 31-65 dénonce ces pratiques autoritaires et déloyales.

Nous réaffirmons nos droits à résister et à s'opposer aux réformes Blanquer et à sa loi pour une école de la « défiance ».

Sud éducation 31-65